

Q. " Quels fonds?

R. " D'aider à l'élection de certains échevins."

Il admet ensuite que c'était pour l'élection de l'échevin Proulx, et qu'il avait été "demandé et redemandé plusieurs fois de faire cela", (1.55 par Jules Durand (p. 57).

Le paiement des \$25.00 par Kavanagh à l'échevin Proulx, et l'acceptation de cette somme par ce dernier sont des actes de corruption.

Les paiements des différentes sommes mentionnées ci-haut par divers hôteliers au fonds électoral de l'échevin Proulx en janvier 1908, sont aussi des actes de corruption.

L'échevin Proulx dit qu'il n'a pas eu connaissance personnellement de ces paiements.

D'une manière générale, il faut conclure que tous ceux qui ont pris part à la discontinuation de ces cinquante-six actions, ont agi contrairement à la loi, et ont commis des abus et des irrégularités.

#### POSTE DE POLICE No 12

L'historique de l'achat d'une propriété pour y placer le poste de police No 12, de l'octroi d'un contrat pour l'addition d'une nouvelle construction à l'édifice déjà existant sur cette propriété, et de l'exécution de ce contrat, donnera une idée exacte du système en vigueur dans le département de la police en 1908-1909 pour l'octroi et l'exécution des contrats.

Monsieur Pierre Leclerc était un ami intime de l'échevin Proulx, président de la commission de police (Vol. 7, p. 94). Il a travaillé pour lui dans son élection comme échevin au mois de février 1908 (p. 95).

A ce moment-là, une propriété de sa femme portant les numéros 1392 et 1394 du Boulevard St-Laurent et le No 191 rue Mitcheson, lui pesait pas mal sur les épaules, il voulait absolument s'en débarrasser (p. 95). Il a commencé par louer cette propriété à la Ville, pour un poste de police, pour un an (Exhibit 136, feuille 2) et l'a ensuite vendue pour le même objet.

C'est lui qui a négocié, pour sa femme, la vente de cette propriété à la Ville (Vol. 7, p. 71).

Le 12 mai 1908, madame Leclerc a offert sa propriété à la Ville, pour y placer le poste de police No 12, pour le prix de \$16,235. Le 20 mai 1908, la commission de police nomma un sous-comité composé du Président, et des échevins Roy, Stearns et Séguin, pour étudier la question (Exhibit No 127).

Le 3 juin 1908, la commission de police fait rapport à la commission des finances, demandant un crédit de \$16,235.00 pour acheter et un montant supplémentaire pour permettre l'addition d'une nouvelle construction à l'édifice (l'échevin Carter dissident) (Exhibit No 128).

La commission des finances a refusé d'approuver le rapport de la commission de police, le 13 juillet 1908.